



Prendre mon véhicule de collection

Par **Cabarne**, le **27/04/2017** à **00:54**

Bonjour à vous, rnVoilà je voudrais savoir s'il est possible de prendre avec soit son véhicule de collection hors de mon pays qui est l'algérie car je vais habiter en France et j'aimerais bien prendre mon bien et faire si nécessaire ce qu'il faut pour la régularisée aux normes européennesrnC'est une coccinelle de 1973 que j'ai restauré et que j'y tiens vraiment à la prendre. rnMerci

Par **morobar**, le **27/04/2017** à **17:53**

Bonjour,rnOui c'est possible.rnIl faudra faire un passage aux mines pour l'immatriculer définitivement.rn<http://www.carte-grise.org/reception.htm>rnSi c'est provisoire, il faudra demander à la douane un certificat de transit temporaire.

Par **Visiteur**, le **22/05/2017** à **20:59**

Bonsoir,rnrnVous avez donc obtenu votre titre de séjour ?